



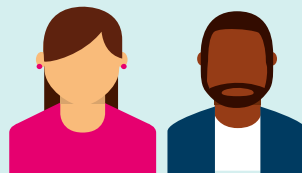
Améliorer la prise en charge des maculopathies chroniques afin de réduire au mieux le handicap visuel ou de prévenir leur aggravation par un dépistage précoce des signes d'évolution



Porteur du projet :
Société TILAK HEALTHCARE



FRANCE MÉTROPOLITAINE
(96 départements)



Population âgée de 18 ans et plus,
soit 8.000 patients



Durée :
2 ans



Publié au
Journal officiel
du 20/02/2022



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
4.472,75 K€



Financement complémentaire:
forfaits annuels par patient
pour l'inclusion (forfait incitatif
au patient converti),
la télésurveillance
et la solution technique

